

TOCQUEVILLE

Situé au cœur du Val de Saire dans le Cotentin, le village de Tocqueville s'enorgueillit d'avoir eu comme illustre habitant **Alexis de Tocqueville** (1805-1859), écrivain, philosophe et homme politique, excellent visionnaire de l'évolution de nos démocraties. Il aimait séjourner au château où il a rédigé beaucoup de ses œuvres. Alexis et son épouse anglaise Mary Motley sont inhumés à l'ombre du clocher de l'église. Il était tout indiqué de donner son nom à l'Association créée pour la sauvegarde de l'église.



LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

D'importants travaux ont été réalisés depuis 2009: réfection de toute la toiture et restauration des vitraux, financés par notre Association via la Fondation du patrimoine (40%), des subventions (33%) et la commune (27%).

D'autres sont en cours et aussi à programmer : réfection des enduits intérieurs, lutte contre l'humidité, éclairage, restauration de la statue du Sacré-Cœur et du retable, ... Vos dons aideront à mener à bien ces travaux.



L'ÉGLISE SAINT LAURENT

L'origine de l'église de Tocqueville se situerait dans la première moitié du XIIIe siècle, si l'on se réfère aux trois fenêtres à lancettes du chevet, de style ogival. Elle fut donnée en patronage à l'Abbaye de Montebourg.

Cet édifice a reçu beaucoup de modifications au cours des siècles. Les ouvertures de la nef et du chœur de style ogival ont été refaites ou modifiées. La nef est flanquée au nord, d'un bas-côté dont les arcades sont soutenues par des piliers cylindriques.

A la fin du XIXe siècle, cette partie a fait l'objet de grands travaux. Le portail ouest a été transféré au nord et remplacé par un portail en pierre calcaire. Le pignon porte à son sommet une statue du Sacré-Cœur.

Pour faire pendant au bas-côté nord, un bas-côté fut construit au sud dans le même style. Ainsi la nef est bien éclairée, par des fenêtres semblables avec des vitraux représentant les 12 apôtres.

Le chœur et le sanctuaire ont dû être refaits à neuf après la Révolution. Le maître autel, son retable à deux colonnes, son chapiteau ionique, deux fausses niches à consoles, l'entablement sommé de deux grandes volutes et d'une gloire rayonnante, sont l'œuvre de Aubin, menuisier à Valcanville. Saint Laurent est représenté par une statue à gauche de l'autel ainsi que sur un vitrail sur le côté droit.

Il y a lieu de signaler le vitrail de gauche où figurent les enfants des donateurs. Sur le même côté, sont placées les statues de saint Jacques et de sainte Catherine. Sur le côté droit, derrière la chaire, on peut remarquer le vitrail représentant le sermon sur la montagne.

A gauche du chœur, dégagée par une grande arcade, se trouve la chapelle du Rosaire, construite au XIVe siècle comme l'attestent les fenêtres et les nervures de la voûte.

A droite de la nef, sous le clocher, est aménagée la chapelle du Sacré-Cœur, avec un superbe autel en pierre calcaire et bas-relief représentant l'apparition du Sacré-Cœur à Catherine Labouré.

Le clocher commencé avec la construction de l'église était un clocher à bâtière de grande dimension. Mais après les travaux de la nef, fin XIXe, il fut rehaussé et deux fenêtres à lancettes accolées ont été ouvertes sur chaque face.

Association Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'église de Tocqueville

Mairie

27, rue Alexis de Tocqueville
50330 TOCQUEVILLE

www.tocqueville-association.org

Fondation du Patrimoine

Délégation de Normandie

90 rue Saint Blaise BP 08

61 001 ALENÇON Cedex

Tél : 02 33 29 95 36

www.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Le maître d'ouvrage et l'association que vous avez décidé de soutenir seront également destinataires; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine en concertation avec le maître d'ouvrage et l'association s'engagent à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département sur lequel s'inscrit le projet, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, les parties conviendront d'affecter l'excédent collecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département sur lequel s'inscrit le projet. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don pour la restauration de l'église de Tocqueville
Montant du don :€ et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, sur le territoire de la commune ou du département sur lequel s'inscrit le projet, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

En chèque : **OBLIGATOIREMENT À L'ORDRE DE :**
Fondation du Patrimoine - TOCQUEVILLE

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable **OU** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50 000 €.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre

- de l'impôt sur le revenu
- de l'impôt sur la fortune
- de l'impôt sur les sociétés

(rayer les 2 mentions inutiles)

Nom ou raison sociale :

Prénom :

Adresse :

CP VILLE

Téléphone (facultatif) :

Date : Signature :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier : Bulletin de souscription et chèque à envoyer à l'Association Alexis de Tocqueville ou à la Fondation du patrimoine (adresses au dos)

Par Internet : faites immédiatement votre don en ligne sur notre site sécurisé, en allant sur la fiche projet :

www.fondation-patrimoine.org/2244

ou en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone. L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine de proximité non protégé : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel, maritime...

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux et mobilise le mécénat d'entreprise.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

L'association Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'église de Tocqueville

Association loi 1901 créée en avril 2009 à l'initiative de Denis Onfroy, l'actuel président. Son objectif est d'aider la commune de Tocqueville dans les travaux de réfection de l'église en apportant des fonds qui résultent de dons et du produit de manifestations.

L'Association a établi un partenariat avec la Fondation du patrimoine ce qui permet la défiscalisation des dons.

Chaque année, l'Association organise des manifestations dont une foire aux livres le 14 juillet, et une randonnée découverte « dans les pas d'Alexis de Tocqueville » le dernier samedi de juillet.

La cotisation d'adhésion annuelle est de 5€.

Plus d'informations sur notre site :

www.tocqueville-association.org



ASSOCIATION
ALEXIS DE TOCQUEVILLE
POUR LA SAUVEGARDE DE
L'ÉGLISE DE TOCQUEVILLE



FONDATION



DU PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation de Normandie

COMMUNE de TOCQUEVILLE